

Arrêté n°5103-2023/VR/DRH/DEC portant admission des candidats à la session d'examen 2023 du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

**LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

- VU décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) et à la formation professionnelle spécialisée ;
- VU la circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;
- VU l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;
- VU l'arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;
- VU Arrêté n° 00157-2023/VR/DRH/DEC du 09 janvier 2023 annule et remplace l'arrêté n° 8487-2022/VR/DRH/DEC du 13 septembre 2022 fixant les modalités d'organisation de la session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ouverte au titre de l'année 2023 ;
- VU l'arrêté du 24 avril 2023 fixant la liste des membres du jury certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), pour la session 2023 ;
- VU le procès-verbal du jury de délibération du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), session 2023, en date du 26 juin 2023 ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** A l'issue des épreuves de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) de la session 2023, le jury déclare admis les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

- M. Klaus BRUNEAU
- Mme Herenui HELME épouse GOLTZ
- Mme Kella JOHNSTON
- M. Eric LEFAUCHEUR
- Mme Leia METUA épouse CHEE AYEE
- Mme Jenny PRADINES
- Mme Damaris TAHUTINI
- Mme Heinarii TANEPAU épouse BENNETT
- Mme Terauhere VILLANT épouse PERROY

**Article 2 :** Le Secrétaire Général du Vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Papeete, le 26 juin 2023

Pour le vice-recteur et par délégation,  
le directeur des ressources humaines

Anthony LEGENDRE

